



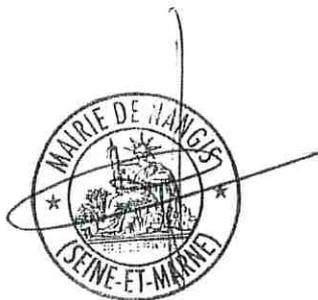
**Article 5** : Dit que copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Monsieur la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice de la Communication et des Relations Publiques

Fait à Nangis, le 15 avril 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa  
télétransmission en sous-préfecture

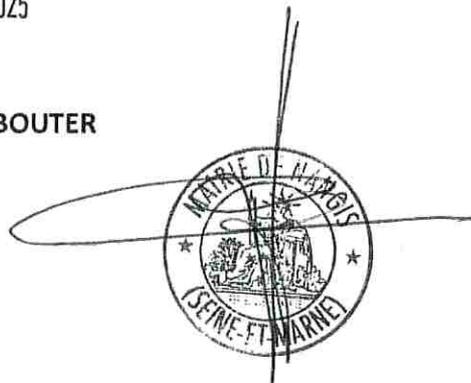
Le 15 AVR. 2025

Et de la transmission ou notification et  
publication

Le 15 AVR. 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20250425-DEC-2025-135-AR  
Date de télétransmission : 25/04/2025  
Date de réception préfecture : 25/04/2025